



## TOUS MES VŒUX MAIS PAS À TOUS !

En ce début d'année, je souhaite à vous tous, mes chers collègues paysans de la Haute-Vienne, tous mes vœux de réussite et de santé.

Par contre, je ne les souhaite pas à tous ceux qui nous critiquent et nous entravent dans notre labeur quotidien et plus particulièrement, sur les volets sanitaires, réglementaires et bien évidemment celui de l'application calamiteuse de la PAC !

Nous allons pouvoir très rapidement rebaptiser le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, par celui de Ministère de la Décroissance Agricole et Alimentaire voire même prévoir le phagocytage par celui de l'environnement. Il devient de plus en plus complexe de monter un bâtiment agricole, tandis que les yourtes se multiplient, nous, nous devons montrer patte blanche et remplir des demandes et autorisations de plus en plus nombreuses et de plus en plus longues, également pour stocker l'eau, curer une rigole, un fossé, tailler une haie... payer les taxes foncières en permanente augmentation en temps et en heures sinon pénalités.

Pénalités également si un propriétaire fait arracher une haie et que son fermier déclare ou pas ses surfaces à la PAC. Depuis 2015, le paysan n'y est pour rien mais il ramasse.

Le droit de propriété est bafoué par la réglementation de la nouvelle PAC, le droit d'exercer le métier de paysan librement, également.

En entendant, l'habitat léger se développe plus ou moins sporadiquement sur le territoire. Il est vrai que certains politiques locaux ont dit que le territoire leur était ouvert. Quel malheur de voir arriver des zadistes chez nous ! Ils ne demandent aucune autorisation d'urbanisme, ne payent aucune taxe locale, s'affranchissent de toutes règles, abusent des dispositifs de solidarité et surtout bénéficient d'une impunité quasi-totale !

Alors pour sortir de l'impasse de la décroissance agricole, il faut redonner une agriculture qui rémunère les paysans dignement et ce ne sont pas les PAC depuis 1992 qui en ont été capables. Elles ont juste enfermé les paysans dans des contraintes environnementales et réglementaires de plus en plus contraignantes et insoutenables.

Alors, juste avant les élections européennes, j'aimerais entendre à l'unisson les partis politiques, qu'une fois élus, ils feront renaitre une PAC qui rémunère ses paysans plutôt que de les dégoûter par des réglementations sanitaires, environnementales et administratives !

On a bien le droit de rêver !

**Bertrand VENTEAU**  
Président de la Chambre d'agriculture  
de la Haute-Vienne



## GUILLAUME GAUTHIER | TÉMOIGNAGE

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a créé en 2022 un bureau d'études bâtiments au sein de ses services grâce à un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente. Ainsi, les agriculteurs sont accompagnés dans la constitution du dossier de permis de construire jusqu'à la demande d'aides potentielles.

**Guillaume GAUTHIER, éleveur naisseur de 45 vaches limousines à Cieux a bénéficié de ce nouveau service.**

**Pouvez-vous nous parler de votre projet ?**



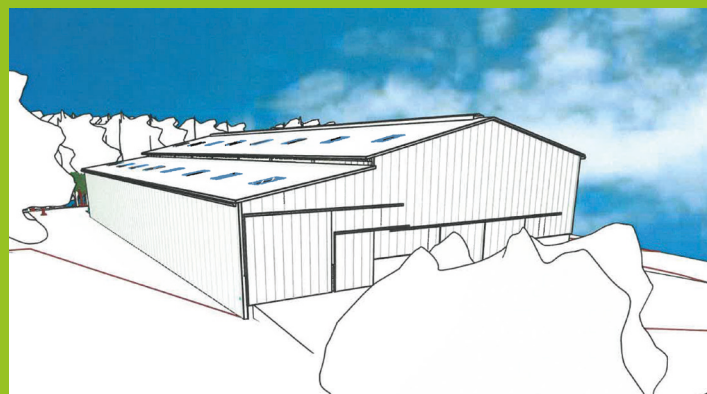
« Je me suis installé en 2020 sur l'exploitation familiale. Une partie de mes vaches était dans une étable entravée et une autre partie était dehors. Mon projet était donc de créer une stabulation pour rentrer toutes mes vaches à l'intérieur et me faciliter le travail. Au début du projet, j'avais donc besoin d'avoir des exemples de bâtiments et d'aménagements pour pouvoir trouver le bâtiment le plus adapté à mes besoins et à mon portefeuille ! J'ai donc appelé la Chambre d'Agriculture. »

### Quel service vous a été proposé ?

« Dans un premier temps, on m'a conseillé de voir différents types de bâtiments, je suis allé en visiter plusieurs avec la conseillère bâtiment et elle m'a fourni des exemples de plans. La Chambre d'Agriculture a organisé une journée sur la contention en bovins à laquelle j'ai participé, ce qui m'a permis de voir encore d'autres aménagements et obtenir des conseils. J'ai aussi participé à une formation manipulation/contention de la MSA où je me suis encore perfectionné. Une fois mon idée de bâtiment en tête, le bureau d'études bâtiments de la Chambre d'Agriculture m'a accompagné dans la constitution du dossier de permis de construire d'une stabulation en bois 20 x 40 m pour 45 vaches. »

### Êtes-vous satisfait du service apporté ?

« Oui, tout à fait. Lors du montage du dossier de permis de construire, tous les éléments techniques et réglementaires m'ont été donnés de manière à assurer la validation de mon permis. J'ai pu valider les plans en 3D en visioconférence, je pouvais faire des remarques et voir ce que cela donnait en direct ! Les délais de réalisation du dossier ont été respectés et ça s'est bien passé avec tous les intervenants du service. »



### Recommanderiez-vous l'accompagnement de ce service ?

« Oui et de manière globale la participation aux journées proposées nous permet de voir des aménagements et avoir des témoignages de collègues. Dernièrement, une journée sur l'ambiance bâtiment a été organisée et c'était très intéressant. »



### Pour en savoir +



**Laure Vigouroux - URBANISME**

Tél. : 05 87 50 40 67

laure.vigouroux@haute-vienne.chambagri.fr



**Alicia Menu - BÂTIMENT**

Tél. : 05 87 50 40 53

alicia.menu@haute-vienne.chambagri.fr



**Joséphine Marcelaud - FORMATION CONTENTION**

Tél. : 06 67 19 14 45

josephine.marcelaud@haute-vienne.chambagri.fr

#### DEMANDES D'AIDES (PCEA) :

**Antenne Magnac-Laval**

Tél. : 05 55 60 92 40

antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne Limoges**

Tél. : 05 87 50 40 87

antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Laurent-sur-Gorre**

Tél. : 05 55 48 83 83

antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Yrieix-la-Perche**

Tél. : 05 55 75 11 12

antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr





## MARDI 13/02 | JOURNÉE INSTALLATION

Une journée pour concrétiser votre projet d'installation

En partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole du Limousin et l'EPLEFPA de Saint-Yrieix-la-Perche, la Chambre d'agriculture organise le mardi 13 février, des rendez-vous et des conférences en faveur du renouvellement des générations en agriculture.

Cette journée d'information permettra aux porteurs de projet et aux étudiants de trouver des réponses à leurs questions auprès des conseillers spécialisés.

Contribuer à la réussite des jeunes à l'installation est un objectif majeur de la Chambre d'agriculture.

**Vous avez un projet agricole ?**  
Participez à la journée **INSTALLATION**

Renseignements  
05 87 50 42 33

**Mardi 13 Février 2024** inscription ici

Horaires  
9h - 17h

L'EPLEFPA « La Faye »  
La Faye - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tout au long de la journée, des **rendez-vous individuels** vous seront proposés avec les **professionnels de l'installation** ainsi que des **conférences** sur différentes thématiques : tout savoir sur la **DNJA**, l'accès au **Foncier**, témoignages d'installations...

### Découvrez le programme :

Des entretiens individuels avec les conseillers sur les thématiques essentielles à la réussite d'un projet agricole :

- Les démarches à l'installation
- Le financement
- La protection sociale et l'affiliation à la MSA
- Le statut juridique
- Les formalités d'immatriculation
- La commercialisation des produits, les marchés et les filières

Sur place, seront prévus des rendez-vous avec la SAFER, Ferme en VIE, Terre de liens, Initiative 87 et les banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire et CIC)...

Et également, des conférences :

- Tout savoir sur la DNJA
- L'accès au foncier : le constat et les solutions
- Témoignages d'installations en différentes productions

**Rendez-vous le mardi 13 février 2024  
à l'EPLEFPA - 28 route de la Faye - 87500  
Saint-Yrieix-la-Perche.**



Pour vous inscrire, veuillez flasher le code ou téléphoner au 05 87 50 42 33



# ASSOCIATION : COHÉSION RURALE

Cohésion rurale est une association qui réunit **les acteurs de la ruralité de la Haute-Vienne** :

- Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne
- Syndicat des Etangs de la Haute-Vienne
- Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Vienne
- Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine
- Fransylva en Limousin



Elle a **pour objectif** de :

- Faire partager et transmettre les valeurs du territoire
- Participer à la protection de la nature, de l'environnement et de la biodiversité.
- Mettre en valeur, par tous moyens et initiatives la promotion et la protection des patrimoines culturels immatériels, des activités rurales traditionnelles, des paysages et du patrimoine naturel.
- Défendre les composantes de la ruralité : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers, propriétaires ruraux et forestiers, propriétaires d'étangs.
- Développer l'économie et l'attractivité du territoire.
- Défendre, par voie légale, ce qui pourrait tenter à l'objet de l'association.

## LE LANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Le lancement de l'association s'est tenu le vendredi 10 novembre dernier en présence d'agriculteurs, de chasseurs, de forestiers, de propriétaires d'étangs, mais aussi d'élus, de maires et du Président de Limoges Métropole. La rencontre s'est tenue en deux parties :

### • Présentation de l'association

« On se regroupe pour défendre nos intérêts et pour que le territoire reste attractif. »

*Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne*

« Un proverbe chinois dit que l'eau renversée est difficile à rattraper. Et bien le changement climatique risque fort de nous faire regretter rapidement la destruction insensée de nos étangs. Il est grand temps de réagir pour l'avenir de notre département ».

*Frédéric GARRAUD, Président du Syndicat des Etangs de la Haute-Vienne et Président de l'Association de la Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine*

De gauche à droite : Jean Patrick PUYGRENIER (Fransylva) ; Christian LAFARGE (Fédération des chasseurs) ; Bertrand VENTEAU (Chambre d'agriculture) ; Frédéric GARRAUD (Syndicat des étangs et APPL-NA) ; Martial VIGNERAS (Propriété rurale).





« Je me réjouis de la création de cette association qui va permettre de regrouper nos forces. Cette association n'est pas fermée. Il y a aussi des artisans et des commerçants qui souffrent, c'est un ensemble, ce n'est pas que l'agriculture, que la forêt, que la chasse...».

*Christian LAFARGE, Président de la Fédération Française des Chasseurs de la Haute-Vienne*

« Dans beaucoup de cas, le propriétaire est le premier financeur de l'agriculture. Il est un acteur primordial ».

*Martial VIGNERAS, Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Vienne*

« Il nous paraît désormais essentiel de faire comprendre à nos concitoyens, qui subissent quotidiennement les assauts d'une information univoque et orientée, quelles sont les vraies valeurs et quels sont les vrais enjeux. Cette communication passe par le rappel des évidences tenant aux cycles naturels et à la gestion durable pratiquée, mais aussi par la résolution de contradictions telle que celle qui plébiscite le matériau bois à tous égards, alors même qu'il ne faudrait pas couper d'arbres. ».

*Jean-Patrick PUYGRENIER, Président de Fransylva en Limousin*

• **Conférence de Maître BRIENS**, avocat au barreau de Paris sur le droit de propriété, le bien commun et le patrimoine de la nation. La vision de l'avocat sur les activités économiques et les attentes sociétales en matière d'environnement.



**Extrait du discours de Bertrand VENTEAU,  
Président de l'Association Cohésion Rurale**

« Porteurs de valeurs communes, nous souhaitons mettre en avant le département de la Haute-Vienne au travers de sa nature, son terroir et ses activités économiques identitaires.

Les ruraux sont souvent opposés aux urbains par certains : origines différentes, traditions particulières, activités primaires sont des termes couramment employés pour nous séparer. Pourtant, nous occupons tous géographiquement un seul et unique espace : la Haute-Vienne, le Limousin, la Nouvelle Aquitaine ...

L'objectif de l'association sera de faire découvrir et de mettre en avant les potentialités des territoires ruraux. Ensemble, nous apportons des solutions aux différents problèmes sociétaux : qualité de l'eau, qualité de l'air, souveraineté alimentaire....

Nos activités sont vertueuses, n'ayons pas honte de le dire. Elles ont permis de préserver la biodiversité de notre département tout en occupant une place économique prépondérante, génératrice d'emploi et de qualité de vie. »

**Retrouvez-nous sur Facebook**

Flashez le code



**Contactez-nous**

[cohesionrurale87@gmail.com](mailto:cohesionrurale87@gmail.com)

# IMPLANTATION DE LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES

## AU PRINTEMPS

L'année 2023 nous a offert des températures records en septembre et en octobre (respectivement 34,5 °C et 30 °C). Ces périodes de sécheresse prolongées peuvent poser problème pour le semis et l'implantation de légumineuses fourragères à la fin de l'été.

### Pourquoi pas un semis au printemps ?

Un semis effectué au printemps permettra une croissance rapide et un meilleur développement racinaire. Contrairement aux graminées, les légumineuses s'implantent mieux lorsque les températures commencent à augmenter.

On constate qu'une prairie multi espèces semée au printemps a une productivité égale, ou très légèrement supérieure, à une semée à l'automne, malgré la perte d'une fauche potentielle pendant l'année du semis.

## MÉTHODE

### • Un lit de semence fin

Dans le cas d'un semis avec labour, il faut préparer un lit de semences fin avec des mottes < 0,5 cm de diamètre. Un lit de semences avec de nombreuses mottes limite le contact du sol avec les graines.

### • Limiter le dessèchement (sans labour)

Si vous optez pour un itinéraire sans labour, privilégiez un travail du sol très superficiel (< 5cm de profondeur) afin d'enfouir et/ou répartir les chaumes sans trop dessécher le sol.

### • Enfouissement

Visez une profondeur de 1cm (et pas plus) !

### • Roulage

Effectuez un roulage avant et directement après le semis car cela améliore le contact entre le sol et la semence pour un meilleur taux de germination.

### • La bonne période

Il est important que les espèces soient suffisamment bien implantées et développées, pour résister aux stress thermiques. Pour cela, les graminées doivent avoir atteint le stade 4-5 feuilles, et les légumineuses le stade 2-3 feuilles trifoliées pour affronter un stress hydrique.

Il faudra également étudier les possibilités de gel tardif, néfaste à la luzerne, qui peut être « brûlée » si les températures sont en dessous de -4°C, même pendant quelques heures. Généralement, la période entre le 15 mars et le 20 avril est idéale à l'implantation.

## SEMIS SOUS COUVERT ?

Généralement réalisés avec de l'orge ou de l'avoine de printemps, le semis sous couvert présente un gain en productivité car on peut récolter la céréale ou le méteil en fourrage ou en grain pour une prairie valorisable en septembre par fauche ou pâture. Le couvert constitue également une solution pour limiter le développement des adventices et offrir une protection contre les gelées tardives.

Reportez-vous à l'article « Semis de printemps sous couvert : une alternative aux surfaces non emblavées à l'automne » publié dans le numéro de décembre 2023 d'AgroInfo 87 ou en **cliquant sur le flash code** ci-dessous, pour plus d'informations sur le sous semis d'une prairie de légumineuses.



### Pour en savoir +



Annis Ferrey

Tél. : 06 62 13 70 17

annis.ferrey@haute-vienne.chambagri.fr



# EAU : DES FINANCEMENTS OUVERTS EN CE DÉBUT D'ANNÉE

RUBRIQUE  
TECHNIQUE



## IRRIGATION

Un appel à projet « hydraulique agricole » devrait sortir en avril 2024, pour le financement de création, l'agrandissement de retenues de stockage et la réhabilitation de plans d'eau existants afin de développer l'irrigation.

Sous réserve des éléments qui sortiront dans l'appel à projet, la Région Nouvelle-Aquitaine annonce les grandes lignes suivantes :

### Les modalités :

- Taux de financement 45 % + 15 % pour les nouveaux installés.
- Dépenses éligibles : études, terrassement, étanchéité, ouvrages annexes (déversoir, bassin de pêche...), station de pompage, réseau primaire...

### Les engagements agro-écologiques :

- Diagnostic d'exploitation à la demande d'aide
- Interdiction d'utilisation de CMR 1 et 2 lors du contrôle (2 ans maximum après la demande de paiement du solde)
- Couverture hivernale des sols
- Éléments favorables à la biodiversité (BCAE8)
- Matériels d'optimisation des apports en eau

### Les critères de sélection :

- Exploitation AB ou en conversion
- Type de culture
- Déconnection des plans d'eau
- Nouveaux installés

## ABREUVEMENT

Un nouveau dispositif d'aide pour l'autonomie en eau d'abreuvement des animaux aux champs a ouvert le 25 janvier et clôturera le 30 avril. Le taux d'aide est de 37 % (plancher : 7 000 € de dépenses ; plafond : 20 000 € de dépenses).

Pour plus d'informations, cliquez sur le flash code ci-dessous.



## ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Si vous êtes intéressés, contactez dès que possible nos services afin que nous puissions vous accompagner dans les démarches administratives. Des diagnostics d'exploitation doivent notamment être réalisés avant le dépôt du dossier.

### Pour en savoir + sur l'irrigation



**Jean-Emmanuel Vernon** Chargé de missions Eau - Pédologue  
Tél. : 07 64 50 56 43 - 05 87 50 40 75  
je.vernon@haute-vienne.chambagri.fr

### Pour en savoir + sur l'abreuvement



**Laurent Béchade** (Antenne de Magnac-Laval)  
Tél. : 06 99 92 31 15 - laurent.bechade@haute-vienne.chambagri.fr



**Marina Simonet** (Antenne de Limoges)  
Tél. : 06 12 65 06 94 - marina.simonet@haute-vienne.chambagri.fr



**Isabelle Kimmel** (Antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre)  
Tél. : 06 12 69 59 29 - isabelle.kimmel@haute-vienne.chambagri.fr



**Benjamin Rougerie** (Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche)  
Tél. : 06 27 68 49 13 - benjamin.rougerie@haute-vienne.chambagri.fr



# LES CHIFFRES DU MOIS

Pluviométrie :

Moyenne 2023 sur le département Pour l'heure au 23/01/24, -30% en 1274mm (min 1021mm Magnac-Laval - moyenne de précipitation par rapport à max 1673mm Beaumont-du-Lac). la même date en 2023.

## AGENDA

### **Matinées Altern'Agro**

du 22/01 au 05/03  
Médecines alternatives en élevage  
L'intérêt des couverts en maraîchage  
Rationnement en bio alternatives aux achats extérieurs  
Diagnostic du sol réalisation et discussions autour d'un test bêche  
Plantations maraichères sous couverts végétaux  
Renseignements au 05 87 50 40 43

### **Festimiel Limoges**

10/02, place de la Motte  
Renseignements au 06 63 31 63 80

### **Journée installation**

13/02 à l'EPLFPA de Saint-Yrieix-la-Perche  
Renseignements au 05 87 50 42 33

### **Salon International de l'Agriculture**

du 24/02 au 03/03 à Paris

### **Salariat Agricole**

21/03 à la MFR Périgord-Limousin à Beynac.  
Renseignements au 05 87 50 42 33

## FINANCE MOI UN MOUTON



« Il y a deux ans, la Chambre d'Agriculture 87 lançait l'opération « **Finance moi un mouton** ».

La volonté du Président et des élus était d'aider directement les futurs éleveurs de moutons en leur donnant un coup de pouce financier pour l'achat de reproducteurs. Sous certaines conditions, la Chambre finance sur ses fonds propres 100 € par animal, dans la limite de 2000 € par exploitant.

Bien sûr, les critiques de ceux qui ne proposent jamais rien, sauf pour leurs gueules, ont fusé : « Avec 2 000 balles ça sert à rien... ça va être un plantage...gnagnagna... ».

Effectivement ça ne change pas grand chose 2000 €, mais ça aide bien. Et l'opération a pris !

En 2022, le bureau de la CDA 87 a validé 8 dossiers, pour 16 000 €. En 2023, 10 dossiers pour 20 000 €. Et pour 2024, on prévoit encore 10 dossiers. Ce sont donc déjà plus de 35 000€ qui ont permis directement à de nouveaux éleveurs d'acheter plus sereinement des reproducteurs de qualité.

Bien sûr, ça ne va pas ressusciter l'élevage ovin du département. Pour le mouton, comme pour toutes les autres productions, les enjeux sont malheureusement ailleurs.

Mais, on espère encore que notre initiative fasse des émules chez d'autres organismes qui vivent du travail des agriculteurs. En attendant, je souhaite le meilleur pour toutes celles et ceux qui se lancent aujourd'hui. »



**Émilie PONS**  
Élue à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

## LES NUMÉROS UTILES

**Cellule agri accompagnement**  
Numéro vert : 0800 80 80 87  
agriaccompagnement@gmail.com

**Point Accueil Installation Transmission**  
Tél. : 05 87 50 42 33  
pai87@haute-vienne.chambagri.fr

**Cellule DEMETER**  
Tél. : 05 87 50 42 34  
demeter.cda87@gmail.com

**Service juridique**  
Tél. : 05 87 50 40 26  
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne Magnac-Laval**  
Tél. : 05 55 60 92 40  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne Limoges**  
Tél. : 05 87 50 40 87  
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Laurent-sur-Gorre**  
Tél. : 05 55 48 83 83  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Yrieix-la-Perche**  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

[haute-vienne.chambre-agriculture.fr](http://haute-vienne.chambre-agriculture.fr)

[Chambagri87](https://www.facebook.com/Chambagri87)

[@87Chambre](https://twitter.com/@87Chambre)

[Mangez\\_fermier\\_87](https://www.instagram.com/Mangez_fermier_87)

« **A votre service** » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

**Directeur de la publication** : B. VENTEAU

**Rédacteur en chef** : B. VENTEAU

**Comité de Rédaction** : B. VENTEAU, les élus, la direction et agents de la Chambre d'Agriculture 87

**Conception graphique** : Chambre d'Agriculture 87

N° ISSN : 2678-2383

**Crédits photos** : Chambre d'Agriculture 87 - **Impression - Routage** : Rivet Impression - 05 55 04 49 50

